

Contexte européen et réglementaire

- **Hervé DUPUY**
Chef d'unité adjoint – DG CONNECT / Unité haut débit – Commission Européenne
- **Philippe DISTLER**
Membre du collège de l'ARCEP

Table ronde animée par

- **Patrick VUITTON**, Délégué général - AVICCA



■ **Patrick VUITTON**, Délégué général - AVICCA

Bonjour à tous. À 10 heures, Yves ROME, Président de l'AVICCA accueillera Fleur PELLERIN, Ministre chargée des PME, de l'Innovation et de l'Économie numérique, qui nous dévoilera d'importantes précisions sur le programme France Très haut débit. À 11 heures et en début d'après-midi, nous aurons des témoignages de collectivités sur leurs projets, elles pourront également réagir sur la nouvelle donne de ce programme, et nous terminerons autour des usages et des services, ce pourquoi nous mettons en place tous ces réseaux.

En parallèle, se tiendront cet après-midi des ateliers sur les SIG, les géomaticiens et experts de la questions seront invités à se réunir dans une salle voisine pour approfondir leur métier.

Pour commencer, deux éclairages sur le contexte dans lequel les collectivités doivent agir et, dans le modèle français, elles vont être responsables de 80% du territoire, c'est donc très important, Tout d'abord celui d'Hervé DUPUY, Chef d'unité adjoint à la DG Connect, à l'Unité haut débit de la Commission Européenne, qui va nous synthétiser les objectifs et les moyens d'action de la Commission ; et Philippe DISTLER, membre du collège de l'ARCEP, interviendra sur la feuille de route du régulateur indépendant qui se connecte évidemment avec celle du gouvernement pour aller vers le Très haut débit.

La Stratégie numérique européenne et le déploiement du haut-débit

■ Hervé DUPUY, Commission européenne unité « Haut-débit »

(Cette présentation s'appuie sur un diaporama)

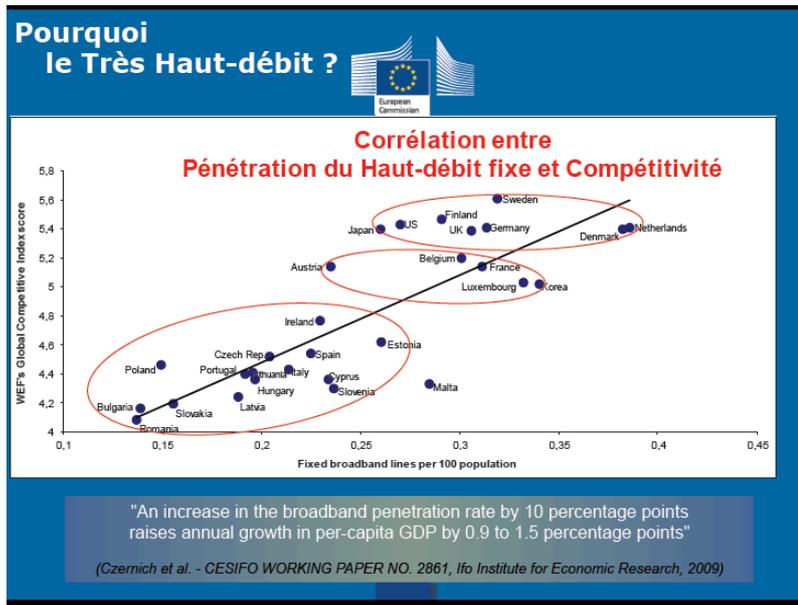


En descendant du Thalys ce matin, je suis tombé sur une énorme affiche qui disait « Parisiens, avez-vous la 4G ? » et d'autres affiches de différents opérateurs télécoms allant dans le même sens. Et pourtant, en voulant télécharger cette petite présentation de 1,9 Mo, il m'a fallu 3 stations de métro ! Cette petite anecdote témoigne à elle seule du pas qu'il nous reste à franchir, et pas seulement pour les communications mobiles, mais pour l'ensemble des accès au haut débit.

A blue title slide for a presentation. At the top center is the European Commission logo. The main title is "La Stratégie numérique européenne et le déploiement du haut-débit" in large yellow font. Below it, in white font, is the name "Hervé DUPUY", his affiliation "Commission européenne", and his unit "Unité « Haut-débit » (DG CONNECT)". A small URL "herve.dupuy@ec.europa.eu" is visible in red. At the bottom, in yellow font, is "AVICCA" and "Paris, 11 avril 2013".

■ Pourquoi le Très Haut-débit ?

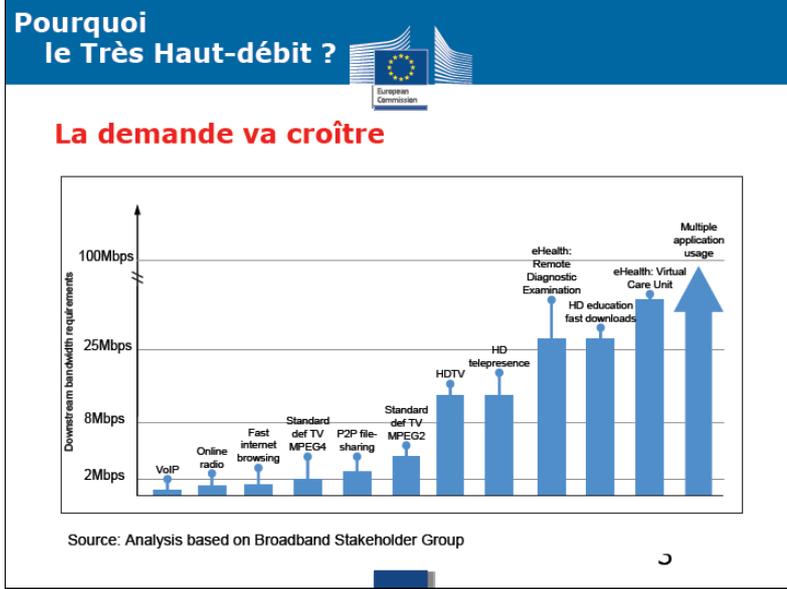
Je commencerai simplement par rappeler l'intérêt économique du Très haut débit qui ne vous a pas échappé j'en suis sûr, votre présence ici en témoigne. L'enjeu essentiel pour nos sociétés est d'embrasser véritablement l'infrastructure du XXI^{ème} siècle à travers ces réseaux de Très haut débit. Ce graphique vous montre le lien entre la compétitivité et la croissance du taux de pénétration. Si, en période de crise comme aujourd'hui, on peut gagner jusqu'à 1,5 point de PIB en augmentant simplement le taux de pénétration, les enjeux économiques et sociétaux qui sont derrière n'échappent à personne.



■ Pourquoi le Très Haut-débit ?

Un petit rappel sur les nécessités. Parfois on entend des interrogations sur le véritable besoin de tels niveaux de débit symétrique pour télécharger et pour charger sur Internet des données. Au fond, une sorte de vision un peu naïve consiste à dire « nous sommes sur un plateau : Internet, cela fonctionne, on sait ce que c'est, à quoi bon des vitesses plus rapides ? »... Pourtant, il y a quelques années, en achetant un ordinateur, on pensait qu'Internet était presque une option, quelque chose qu'il était bon d'avoir « en plus », mais c'était une application parmi d'autres. Aujourd'hui, plus personne ne conçoit d'avoir un ordinateur portable ou un smart phone - demain une télévision, et peut-être après-demain une maison -, sans avoir une connexion, une domotique totalement connectée au haut débit.

Les applications qui sont mentionnées dans cette diapositive témoignent des possibilités énormes - une partie d'entre elles nous étant encore inconnues - qui vont s'ouvrir à nous si le pas du très haut débit est franchi d'ici 2020, ce qui est l'horizon que la Commission européenne s'est fixé pour l'Europe. La multiplication des connexions, aussi bien à l'intérieur des entreprises mais aussi des foyers, la diversité et la richesse des demandes de débit que les nouvelles applications vont nécessiter, seront tout à fait conditionnées à la connectivité à très haut débit. Il ne faut pas négliger cet aspect, cette sorte de pari vers l'avenir, sachant qu'il faut des années pour mettre en place de telles infrastructures. Et le jour où les applications qui auront véritablement besoin d'utiliser l'ensemble de ces débits seront disponibles, les sociétés qui auront fait ce premier pas seront en avance sur les autres.



Les objectifs de la Stratégie numérique européenne

Au niveau européen, nous avons traduit cela dans ce que nous appelons la Stratégie numérique ou l'Agenda numérique, autour de deux grands objectifs. À l'horizon 2013, nous y sommes déjà, le haut débit de base doit être disponible pour tout un chacun et, à l'horizon 2020, un double objectif : le Très haut débit (à partir de 30 Mbit/s) disponible pour l'ensemble des ménages européens dans une couverture véritablement universelle, du Royaume-Uni jusqu'à la Roumanie ; et une souscription à des abonnements en Très haut débit (au-delà de 100 Mbit/s) pour au moins la moitié des ménages européens.

Les objectifs de la Stratégie numérique européenne :

Horizon 2013:

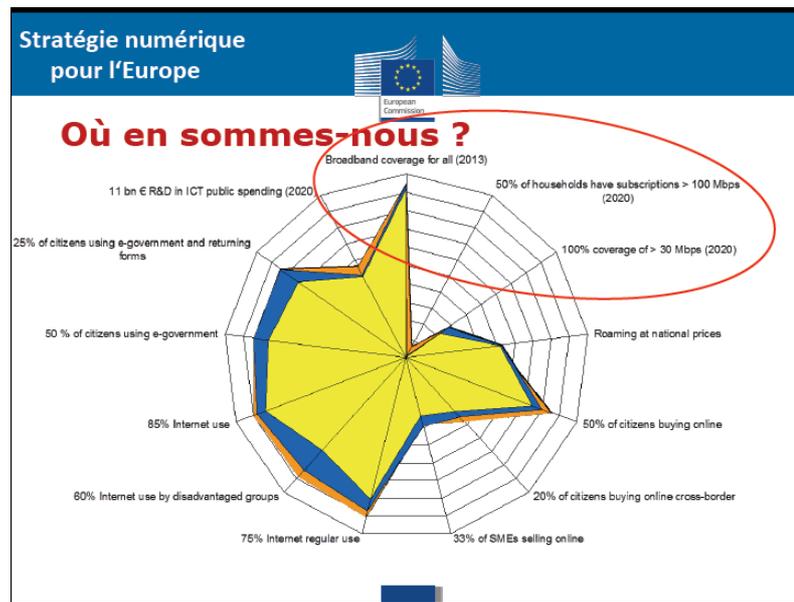
- Haut-débit de base disponible pour chaque Européen

Horizon 2020:

- Très haut-débit (30 Mbps) disponible pour tous les ménages européens
- Ultra haut-débit (100 Mbps) souscrit par la moitié des ménages européens

Stratégie numérique pour l'Europe

C'est un objectif ambitieux, à tel point que, lorsque l'on regarde les indicateurs clés de réalisation de l'Agenda numérique que la Commissaire Neelie KROES a fixé pour l'Europe avec le collège de la Commission européenne, on s'aperçoit qu'il y a vraiment un trou. La plupart des indicateurs progressent, parfois on est proche d'atteindre déjà l'objectif que nous nous étions fixé - la plupart de ces indicateurs sont à un horizon 2015 - mais pour l'horizon 2020 en matière de Très haut débit, c'est véritablement un trou dans la toile d'araignée qui apparaît (cf. graphique).



Stratégie numérique pour l'Europe

Le haut débit de base, on y est presque ; en France, il est déjà là, même pour des vitesses au-delà de celles qui sont mesurées par ces indicateurs, autour de 500 Kbit/s pour la France, mais on tourne très vraisemblablement autour de moyennes de 2 Mbits/s jusqu'à un peu plus de 10 Mbit/s de façon quasi universelle, sans négliger toutefois les disparités régionales, territoriales, notamment pour les zones rurales

Stratégie numérique pour l'Europe

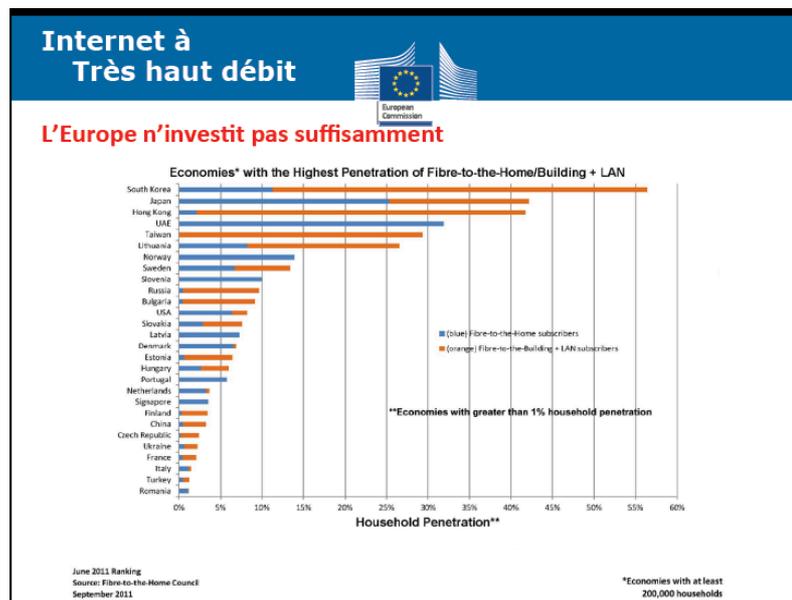


Situation de l'offre de haut-débit :

- Le **haut-débit de base** est disponible pour **95.7%** des ménages de l'UE, mais seulement pour **78.4%** des ménages dans les zones rurales ;
- **9,1 millions** des ménages dans l'UE n'ont pas de couverture par le haut-débit de base, plus de 90% d'entre eux sont en zones rurales ;

Internet à Très haut débit

En regardant les investissements en Europe, nous avons ici une statistique qui est assez frappante au niveau international, même si elle date un peu car ce sont des chiffres qui ont été publiés en juin 2011 : on s'aperçoit que les pays européens n'investissent pas suffisamment dans les nouveaux réseaux, ces réseaux de nouvelle génération. Lorsque l'on compare avec ce qui est fait dans les pays asiatiques ou aux États-Unis, l'Europe a clairement pris du retard. Je vous rassure, la France apparaît en queue de peloton dans cette liste, mais la situation a fortement évolué depuis, et les derniers développements d'annonces politiques mais aussi de réalisation et le travail de l'ARCEP qui sera présenté dans quelques instant, montrent à quel point il y a déjà eu une prise de conscience très forte en France au niveau des décideurs, des opérateurs également. Les chiffres d'investissements commencent à aller dans le bon sens.



Les solutions : initiatives nationales

Cela nécessite un engagement de tous les niveaux. Au niveau national, il faut travailler sur plusieurs tableaux, qu'il s'agisse des fréquences radio pour le dividende numérique, ou de l'ensemble des capacités de compréhension et même d'appréhension de ces questions par les acteurs publics et privés, comme simplement de la capacité cartographique. Où sont, au jour d'aujourd'hui, les réseaux disponibles ? Quel est le moyen d'agir pour un investisseur public, ou dans un partenariat public-privé, pour appréhender la situation de départ sur un territoire donné ? On a une difficulté claire car, dans un grand nombre de cas, les réseaux déjà existants ne sont pas connus, parfois par les opérateurs privés eux-mêmes qui en sont les possesseurs ! On ne sait pas exactement où sont les réseaux et j'étends d'ailleurs ce diagnostic, au-delà des opérateurs télécoms, à d'autres fournisseurs de services d'utilité publique : très souvent on trouve des réseaux de fibre chez les opérateurs d'électricité, d'eau, de gaz, etc...

La maîtrise des modèles économiques doit aussi être améliorée mais c'est un sujet qui nécessite un apprentissage : une technicité aussi bien quant aux différentes architectures technologiques disponibles, qu'aux modèles de business à mettre en place avec les opérateurs privés et une connaissance des contraintes réglementaires de concurrence.

Les solutions



Initiatives nationales :

- *Enchères de **radio fréquences** pour utiliser le **dividende numérique** avec des technologies du type LTE – accompagnées d'obligation de couvrir les zones blanches ;*
- *Aggrégation de la demande et mobilisation des **ressources** (cartographie, étude de faisabilité, moyens financiers) – initiatives locales/régionales*
- *Maîtrise des **modèles économiques et technologiques** (modèles PPP, architectures de réseaux) et **contraintes réglementaires** (concurrence, aides d'État);*

Mesures réglementaires : Initiatives européennes

Stabilisation des instruments réglementaires

Je passe très rapidement en revue un certain nombre d'initiatives qui sont faites au niveau européen, de façon à vous donner un tableau d'ensemble. Nous avons mis l'accent sur une réglementation européenne traditionnellement axée sur la concurrence de façon à faciliter à la fois l'émergence de prix bas et d'investissements de la part des opérateurs privés qui doivent continuer à être ou devenir les acteurs principaux, les moteurs de l'ensemble de ces déploiements. La Commission travaille dorénavant sur la facilitation d'une stabilisation de cet environnement réglementaire. Il a été parfois quelque peu critiqué, de la part notamment des investisseurs, car c'était un marché qui était quand même assez réglementé, qui l'est toujours et qui de ce fait introduit un certain nombre d'incertitudes sur le moyen ou le long terme pour eux. Nous avons donc un certain nombre de pistes sur lesquelles la Commission travaille et fera des recommandations dans un futur proche.

Mesures réglementaires



Initiatives européennes

1) Stabilisation des instruments réglementaires

- **Réglementation stable et harmonisée** pour favoriser le marché unique
- Accent mis sur l'**équivalence d'accès**
- Reconnaissance des incitatifs entre prix d'accès aux infrastructures de **cuivre** et **investissement dans les réseaux de nouvelle génération**
- **Neutralité technologique**

■ Mesures réglementaires

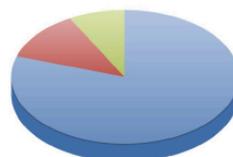
■ Mesures de réductions des coûts de déploiement

Il y a également un aspect, sur lequel j'aimerais insister un peu plus ici, c'est la réduction des coûts de déploiement. Nous estimons aujourd'hui que 80% des coûts de déploiement des réseaux fixes sont liés essentiellement aux travaux d'ingénierie de génie civil. Vous êtes mieux placés que quiconque pour le savoir : ouvrir un trottoir, traverser une route pour mettre une canalisation ou un réseau de haut débit, c'est une contrainte et un coût énorme. Certes, il existe de nombreuses techniques, de micro-tranchées par exemple, qui permettent de développer à des coûts moindres et avec un impact moindre ces différents câbles, mais il s'agit vraiment ici d'économiser ce qui représente finalement 80% du coût. On peut réduire ce coût de 20 à 30%. On estime que l'économie potentielle, si l'on y travaille bien, pourrait atteindre 60 milliards.

Mesures réglementaires



2) Mesures de réduction des coûts de déploiement



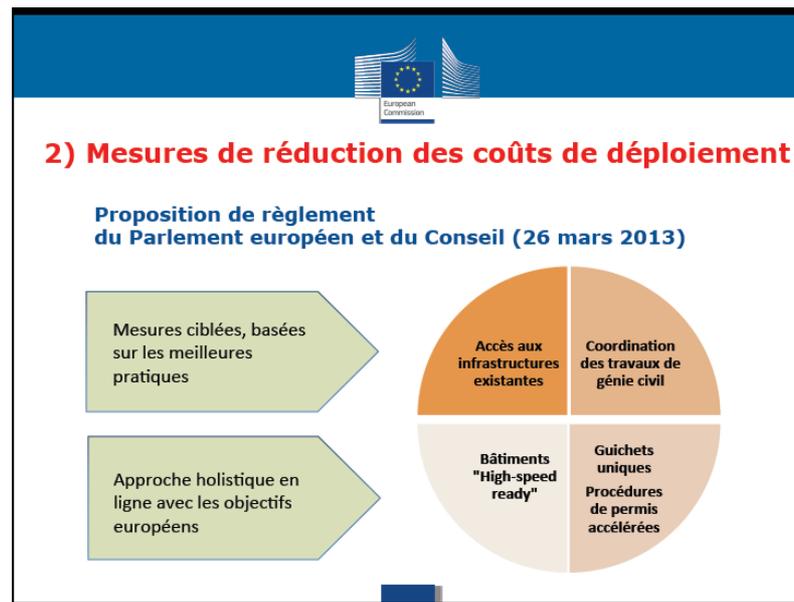
■ Civil engineering
■ Internal connections
■ Equipment, wiring, etc.

20-30% d'économies potentielles,

soit jusqu'à 60 milliards d'économies !

■ Mesures de réduction des coûts de déploiement

Sur cette base, la Commission européenne vient de faire une proposition de règlement au Parlement et au Conseil qui devront dorénavant se pencher sur ce texte, sur quatre aspects. Le premier, l'accès aux infrastructures existantes : il s'agit non seulement des infrastructures des opérateurs télécoms, mais plus largement de l'ensemble des opérateurs de réseaux. Deuxièmement, la coordination des travaux de génie civil de façon à s'assurer que, lorsqu'un trottoir est ouvert et qu'une tranchée est creusée, l'ensemble des opérateurs, quel que soit le secteur (gaz, électricité, eau et télécoms), soient informés en temps utile afin de profiter de ces travaux et d'examiner s'ils doivent déployer leurs propres réseaux. Troisièmement, un volet sur les bâtiments, pour s'assurer que les nouvelles constructions ainsi que les grandes rénovations de bâtiments existants puissent véritablement embrasser la nécessité d'avoir non seulement un câble électrique qui les alimente mais également des câbles réseau qui permettent d'en assurer la connexion avec le réseau sur la voie publique. Le dernier quart de ce grand chantier de proposition de règlement porte sur l'ouverture de guichets uniques, des points d'accès et d'information uniques au niveau national. La proposition de la Commission est que les autorités réglementaires nationales, donc l'ARCEP en France, soient les points d'accueil de ces guichets uniques de façon à favoriser l'information et éventuellement le règlement des conventions et des accords qui devraient être passés entre les opérateurs privés pour accéder à ces réseaux.



■ Mesures financières : les fonds structurels 1

Les fonds structurels sont aussi un chapitre qui vous intéresse au premier chef. Petit rappel : les TIC ont-ils été une priorité lors de la période de programmation actuelle ? La réponse est plus que nuancée ; nous estimons aujourd'hui qu'à l'échelle européenne seulement 4,4% des fonds structurels ont été alloués aux TIC spécifiquement, et moins de 1% sur des projets de haut débit. À l'échelle française, on est plus ou moins dans les mêmes chiffres : le haut débit, c'est plus ou moins 1,1% des fonds programmés par les fonds structurels en France. Cela n'a donc clairement pas été considéré comme une priorité lors de la période de programmation qui s'achève, et aujourd'hui nous sommes en train de négocier avec le Parlement et le Conseil le texte pour la nouvelle période de programmation allant jusqu'à 2020. Contrairement à ce qu'avait été la proposition de la Commission à l'origine, mais suite aux échanges entre le Parlement et le Conseil, nous avons eu une évolution très notable du texte de règlement des fonds structurels pour la nouvelle période de programmation sur deux aspects.

Le premier est l'éligibilité des infrastructures de TIC pour l'ensemble des régions. La proposition initiale de la Commission excluait les régions les plus développées, ce qui est le cas de la plupart des régions françaises. Dorénavant, il est fort probable - le texte devrait être adopté un peu après l'été - que les TIC, comme d'autres types d'infrastructures d'ailleurs, soient totalement éligibles au FEDER, quel que soit le type de région concernée.

Le deuxième point sur lequel le texte va vraisemblablement évoluer est la concentration. La Commission avait proposé que, sur le menu des activités finançables par les fonds structurels, seulement trois puissent être « concentrées », au choix des opérateurs publics qui programmeront ces différents fonds structurels. Un quatrième thème semble émerger dorénavant et il s'agirait précisément des TIC. Ce qui ouvre évidemment une possibilité importante dans la mesure où la proposition de la Commission prévoit que 80% des fonds du FEDER seraient concentrés dans les régions les plus développées sur ces 4 thèmes potentiels, les TIC étant l'un d'entre eux, les autres étant : la recherche-développement, le soutien aux PME et les mesures d'économies d'énergie.

Mesures financières



3) Les Fonds Structurels

Les TIC, une priorité en 2007-2013 ?

- 4.4 % de la programmation du FEDER
- 0.9 % sur le haut-débit

Évolution des négociations au Parlement européen et au Conseil :

- Éligibilité des infrastructures TIC pour l'ensemble des Régions ?
- TIC : 4ème Objectif Thématique de la "concentration" FEDER ?

■ Mesures financières : les fonds structurels 2

Vous êtes certainement familiarisés avec ces nouveaux outils qui émergent des propositions pour la nouvelle période de programmation. J'attire toutefois votre attention sur la nécessité de mettre en place une vision véritablement stratégique. Les besoins doivent être le point de départ pour réclamer ces fonds structurels sur ces priorités. Un certain nombre d'outils sont mis à la disposition des acteurs publics : d'abord les questions de réflexion stratégique, ce que l'on appelle les « smart specialisation strategies » (les stratégies de spécialisation intelligente), et la justification (les conditions « ex-ante ») pour pouvoir engager une telle programmation. Deux conditions sont posées pour les acteurs régionaux qui devront mettre en œuvre ces fonds structurels : d'une part, une bonne analyse AFOM (Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces) sur les indicateurs de TIC, et nous encourageons justement le *benchmarking* avec ce qui est fait partout en Europe non seulement en utilisant le même type d'indicateurs mais en les développant ; et, d'autre part, pour ce qui est du haut débit, des plans nationaux de déploiement de réseaux de nouvelle génération, qu'il s'agisse du niveau national ou régional. Comme vous le savez, la France a pris une longueur d'avance de ce point de vue avec les propositions qui sont dorénavant publiques avec la feuille de route et le plan France Très haut débit.

Mesures financières



3) Les Fonds Structurels

- **Stratégies intelligentes d'innovation et de recherche (smart specialisation strategies) : Plate forme S3, Portail du Haut-débit, Projets INTERREG ou FP7 (e.g. ENGAGE, ONE, SABER)**
- **Conditionnalités "ex-ante" :**
 - **Croissance numérique : analyse AFOM (SWOT)**
 - **Haut-débit : plans nationaux ou régionaux**
- **Accords de Partenariats nationaux et Programmes Opérationnels des FEDER et FEADR**

■ Stimulation de la demande

Pour conclure, je ferai une référence à un autre instrument financier qui a été proposé par la Commission européenne pour la nouvelle période de programmation, parallèlement aux fonds structurels : il s'agit du Mécanisme d'Interconnexion Européen (MIE). La Commission avait proposé de doter l'instrument, pour son volet télécoms, de 9 milliards d'euros. Malheureusement, suite aux choix des chefs d'États et de gouvernements européens début février sur les nouvelles perspectives financières de l'Union européenne, ce budget a été réduit à un milliard. Il y aura donc dorénavant la nécessité de se focaliser sur ce que l'on appelle les infrastructures de services numériques, c'est-à-dire des plates-formes européennes sur un certain nombre de sujets clés, comme l'identité électronique, la signature électronique, la santé, Europeana (l'accès aux contenus culturels de nos archives et bibliothèques nationales)...

Il y aura donc des chantiers d'interconnexion et d'interopérabilité de ces différentes plates-formes qui sont aujourd'hui mis en place dans un certain nombre de pays européens, de façon à ce que tout cela communique ensemble et que les échanges à l'intérieur de l'Union européenne soient facilités. Nous essaierons également de voir si nous pouvons encore conserver un volet strictement sur les infrastructures télécoms.

D'autres initiatives de contenus existent, je ne les détaille pas ici mais, le programme de votre colloque aujourd'hui en témoigne, il s'agit non seulement de travailler sur cette pré-condition qui consiste à mettre à disposition des réseaux, mais aussi sur les contenus qui s'y rapportent, et là aussi l'Union européenne a un certain nombre d'initiatives en cours qui sont listées ici (cf. diapo).

Stimulation de la Demande

4) Soutenir la demande

Mécanisme d'Interconnexion Européen (1 milliard € - 2014-2020)

- infrastructures de services numériques sur eID, eSignature, eSanté, Europeana, etc.

Autres initiatives :

- Stratégie "Cloud Computing"
- TV connectée
- Orientations sur la neutralité du net
- Paiements mobiles
- Directive E-Commerce
- Protection des données personnelles
- Mécanisme de résolution des litiges en ligne
- Contrats de vente en ligne